

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 28/04/2025 de M. BEHE Jean-Marie pour la mise en place d'un échafaudage au 23, rue Principale afin de réaliser des travaux de réfection du porche ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1er : M. BEHE Jean-Marie est autorisé à mettre en place un échafaudage sur le trottoir au droit du 23, rue Principale sur une profondeur maximum de 1m afin de réaliser des travaux de réfection sur le porche.

Article 2 : Le stationnement est interdit et considéré comme gênant dans l'emprise des travaux. M. BEHE Jean-Marie veillera à garantir la continuité piétonne.

Article 3 : M. BEHE Jean-Marie est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire. La pose d'un filet de protection sur l'échafaudage est obligatoire.

Article 4 : L'échafaudage et tous les objets constituant un obstacle à la libre circulation, laissés en station ou déposés sur les places ou voies publiques et leurs dépendances ou sur la voie ouverte à la circulation du public devront être constamment éclairés depuis le coucher jusqu'au lever du soleil à la diligence et au frais du pétitionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 29/04/2025 au 12/05/2025 inclus

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. BEHE Jean-Marie
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- Police pluricommunale de Rosheim
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,
Le 28/04/2025

Le Maire,
Claude LUTZ





Demande d'occupation du domaine public

Chantiers / Travaux / Déménagement ou Emménagement

commune de
BISCHOFFSHEIM

DEMANDEUR : Propriétaire Entreprise Autre :

Nom et prénom ou dénomination : BEHE JEAN-MARIE

Adresse : 23 RUE PRINCIPALE
67610 BISCHOFFSHEIM

Tel 07171178130 Fax 29 @ (REICHSTETT)

ADRESSE ET DELIMITATION DE L'OCCUPATION :

OBJET DE LA DEMANDE : Déménagement Emménagement Autre (précisez)
 Travaux (précisez la nature et le numéro du dossier d'urbanisme)
..... du 28.04 au 12.05

NATURE DE L'OCCUPATION : Echafaudage Benne Matériaux Cabane de chantier
 Véhicule(s) [marque(s) et immatriculation(s)] :

Autre (précisez)

DISPOSITION(S) PARTICULIERE(S) : Route barrée Interdiction de stationner
 Circulation alternée manuellement Circulation alternée par feux tricolores
 Autre (précisez)

DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Date de début : Date de fin :

Horaires (si l'occupation ne couvre pas la journée) :

PIECE(S) JOINTE(S) :

Je soussigné(e) BEHE J. MARIE déclare avoir pris connaissance du
« Règlement d'occupation du domaine public » (arrêté municipal 031/09 du 17 juillet 2009).

Date : 28/04/2025 Signature :